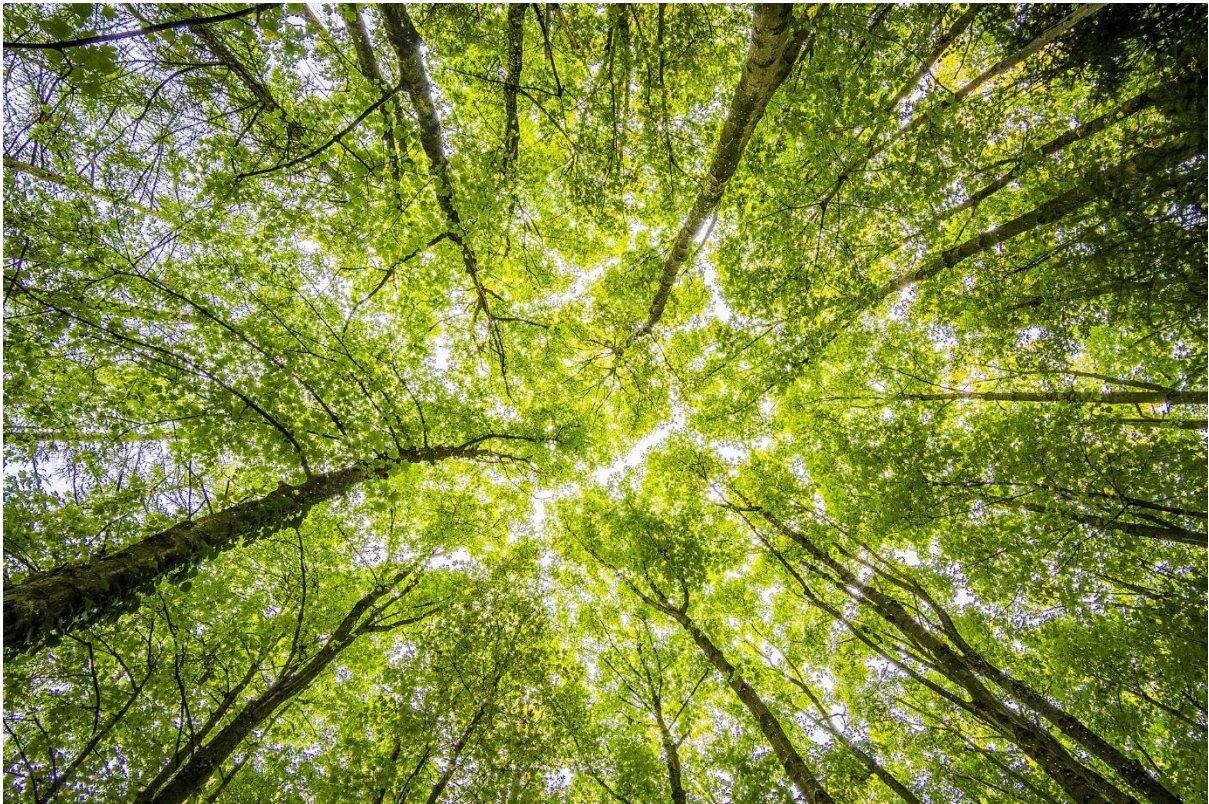




**G A R A N C E**

# **POLITIQUE DE RISQUE, DE DURABILITÉ ET DE GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES**



*Politique revue lors du conseil d'administration du 17 novembre 2021*

# SOMMAIRE

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| DÉFINITIONS .....                               | 3 |
| INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ .....     | 3 |
| ENGAGEMENT .....                                | 6 |
| PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES NÉGATIVES ..... | 6 |

Au-delà de son métier d'assureur, GARANCE est un acteur économique engagé. Dans tous les champs de son action, la mutuelle est guidée par une démarche qualité globale et la prise en compte de son impact social, sociétal et environnemental.

La raison d'être souligne l'ancrage RSE de GARANCE : « Partenaire de l'économie de proximité. Engagé. Solidaire. Responsable »

GARANCE inscrit pleinement la responsabilité sociétale de l'entreprise dans sa stratégie et s'engage auprès de ses parties prenantes, notamment en faveur de l'investissement responsable.

Cette démarche est structurée par le label RSE « LUCIE », décerné à GARANCE depuis 2017. Pour acter son engagement en matière de finance durable, GARANCE adhère également depuis 2018 aux PRI (Principles for Responsible Investment).

Le conseil d'administration a traduit dans ses politiques RSE, de gestion des risques et d'investissements son exigence de prendre en compte les facteurs ESG. Il définit également l'appétence pour le risque en matière de risques ESG-climat. Il reçoit directement ou via ses comités dédiés des reportings lui rendant compte des analyses de risques et de la mise en œuvre au travers les placements.

D'un point de vue plus opérationnel, le comité RSE et le comité opérationnel des risques (CORIS) associent direction générale, directeurs, fonctions clés et experts internes pour proposer les orientations, décider de la mise en œuvre et superviser les risques ESG Climat. Cela est relayé par les processus internes consacrés à la gestion des risques et des placements.

Dans le cadre du règlement européen en matière de transparence sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR - Règlement Disclosure CE 2019-2088), la politique des risques de durabilité et la gestion des incidences négatives est détaillée ci-dessous.

## DÉFINITIONS

**Investissement durable** : Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, social ou de bonne gouvernance.

**Risque en matière de durabilité** : Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

**Gestion des incidences négatives** : Possibles effets négatifs des investissements sur l'environnement et la société et comment ces risques sont contrôlés.

## INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

### Approche par les risques

L'approche par les risques a été le pilier de la politique ESG-Climat de GARANCE depuis l'origine.

Elle porte sur différents indicateurs :

- Les limites d'exposition pays basées sur une évaluation 360° du point de vue macroéconomique et ESG des pays (plus le groupe d'appartenance est risqué, plus la limite est basse)
- Les Risques Climat : Risques physiques<sup>1</sup> (« Notre Dame Vulnerability Index » incluant le risque de biodiversité ), de transition<sup>2</sup> (« stranded assets, part liée aux énergies fossiles pour production ou consommation d'énergie, intensité carbone) et de réputation<sup>3</sup>
- L'analyse ESG du portefeuille vs benchmark à partir d'indicateurs agrégés pour les émetteurs privés (Actions et Obligations)
- L'analyse du portefeuille « en cohérence » avec la taxonomie européenne

Elle repose également sur des scénarios :

- Scénarios liés au coût du carbone : Les scénarios de l'ORSA prennent déjà en compte un référentiel large incluant les risques environnementaux. L'impact d'une hausse de 50 € du prix du carbone à horizon 5 ans est simulé pour le portefeuille actions de la zone euro, mais aussi aux autres pays car nous postulons qu'une taxe carbone aux frontières accompagnerait cette hausse.
- Scénarios SSP : une mesure socio-économique du réchauffement qui se traduit notamment en impact sur les émissions carbone et la croissance

L'analyse des risques climatiques et de manière plus générale ESG et les synthèses de risques ESG sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus. Les indicateurs 360° sur le risque pays sont suivis, ce qui permet d'identifier les déséquilibres macroéconomique ou ESG auquel est exposé le portefeuille.

Les contraintes d'investissement prennent en compte le risque de durabilité, et les limites d'investissement par émetteur sont adaptées pour tenir compte du groupe de classification du pays d'appartenance : plus le groupe est risqué du point de vue macroéconomique et ESG, plus la limite est basse. De manière transverse, l'exposition cumulée sur chacun des groupes est réduite plus que proportionnellement au risque car cela permet d'aligner la gestion déléguée sur le souhait de GARANCE de ne pas faire trop de compromis lorsqu'il s'agit d'aller chercher de la prime de risque notamment sur les pays émergents.

## Objectifs d'investissement

La politique de durabilité se décline en objectifs concrets d'investissements, ciblés par classe d'actif sur les poches les plus concernées par les risques de durabilité - indicateurs chiffrés revus annuellement, en cohérence avec les ambitions ESG-Climat du Groupe :

---

<sup>1</sup> Risques physiques : Résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques entraînant une perte de valeur des placements

<sup>2</sup> Risques de transition : Résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, ceux-ci pouvant être précipités par des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes

<sup>3</sup> Risques de réputation : Dans le cas où des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes seraient remis en cause

1. **Poche Immobilier** : la stratégie se concentre sur l'immobilier durable, c'est-à-dire avec des certifications d'efficacité énergétique, et sur l'immobilier à impact sociétal positif, en particulier pour accompagner les enjeux de vieillissement de la population, et plus généralement de villes et communautés durables
2. **Poche Infrastructure** : le programme d'investissement en fonds infrastructure de GARANCE est largement tourné vers le financement de la transition énergétique, ainsi que les espaces naturels (exploitation raisonnée et dépollution – des terres agricoles et de l'eau)
3. **Poche dette souveraine** : l'intensité carbone et les différents facteurs ESG sont suivis avec une comparaison avec les univers d'investissement développés et pays émergents. Les pays pouvant faire l'objet d'investissement en direct font l'objet d'une liste limitative basée sur une approche 360°, c'est-à-dire en tenant compte de facteurs macroéconomiques et ESG. La grille de limite pour le risque pays amène à exclure les investissements en direct pour certains pays qui présentent des risques fondamentaux et/ou ESG trop élevés.
4. **Poche dettes et actions privées** : La performance carbone opérationnelle est assimilée à la capacité pour une entreprise à réduire ses émissions de carbone par rapport à son niveau d'activité. Afin de rendre la comparaison possible pour tous secteurs, cette performance est approximée par l'intensité carbone du chiffre d'affaires, exprimée en tonne de CO<sub>2</sub>eq (équivalent) par million d'euro de chiffre d'affaires. Cette performance au niveau du portefeuille (respectivement de l'indice) se calcule par moyenne pondérée des expositions. La diminution des intensités carbonées est suivie par secteur relativement à l'univers d'investissements.

En complément, les pratiques vertueuses au sein des secteurs sont recherchées :

- Les intensités carbone pour chacun des 4 secteurs les plus carbo-intensifs du portefeuille doivent se situer en deçà de l'intensité médiane de ces mêmes secteurs pour l'univers d'investissement ;
- Les scores ESG sont suivis en comparaison mais sans objectifs chiffrés à ce stade, un monitoring des émetteurs des derniers quartile étant effectué ;
- GARANCE a investi 50M€ dans un fonds bas carbone labellisé ISR (décarbonisation du portefeuille d'actif de plus de 50%) ;
- GARANCE s'engage à atteindre 40% de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG ;
- Une politique d'exclusion Charbon vient compléter la politique d'intégration des risques de durabilité.

**GARANCE limite ses investissements dans le charbon** : Les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 50% de leur énergie via des centrales au charbon sont interdits hors ETF, sur la base des informations la liste Global Coal Exit List

## ENGAGEMENT

GARANCE a mis en place les bases de sa politique d'engagement ESG-Climat et a pour ambition d'aligner cette politique sur sa stratégie de durabilité.

### Engagement vis-à-vis des émetteurs

Les investissements de GARANCE en société s'effectuent essentiellement via des fonds. Les votes de GARANCE ne concernent que quelques fonds constitués sous la forme de société. C'est essentiellement le cas pour les fonds immobilier et infrastructure.

INDEP'AM, filiale de la mutuelle, gère la totalité de ses avoirs. INDEP'AM est signataire des PRI et gérant du fonds labélisé ISR, Indep Bas Carbone, et intègre ainsi la démarche ESG et s'est engagée sur une voie d'amélioration continue. INDEP'AM publie sa politique de vote et en effectue un bilan, les résolutions étant répertoriées.

### Engagement lors de la sélection de gérants

GARANCE délègue sa gestion d'actifs. Le mandat de gestion s'exerce dans le cadre de la politique de placement et de l'allocation stratégique définie annuellement par GARANCE. Ainsi les modifications décidées de la politique d'investissement ou les changements de contraintes de l'allocation stratégique se répercutent entièrement dans le mandat de gestion.

Cependant pour les fonds ouverts dans lesquels GARANCE est investie, la stratégie de gestion et les contraintes mentionnées dans le prospectus s'imposent à GARANCE, par principe d'égalité des porteurs, ainsi que la politique de droit de vote du gérant.

En ce qui concerne les fonds dédiés, GARANCE s'efforce de traduire ses orientations en matière ESG dans les cahiers des charges des fonds et les conventions de gestion signées avec les tiers.

GARANCE a choisi de ne travailler qu'avec des sociétés de gestion signataire des PRI car cela permet de bien aligner les démarches ESG respectives.

## ETF

GARANCE privilégie les ETF répliquant des indices ESG ou bien garantissant un engagement actionnarial pour l'utilisation en direct et assimile les fonds indiciels ou quasi-indiciels (c'est-à-dire à très faible tracking error) et pratiquant un engagement actionnarial fort pour leur utilisation en direct à ces ETF.

## PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES NÉGATIVES

Les missions réglementaires de la fonction gestion des risques ont été élargies pour inclure l'identification et l'évaluation des risques liés au développement durable. Cette fonction a également pour mission de rendre compte des risques y compris ceux liés au développement durable et de s'assurer du respect des limites. Les risques ESG climat s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

Les synthèses de risques ESG décrits plus haut sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus.

GARANCE prend déjà en compte partiellement ces risques d'incidences négatives. Une politique formalisée complète sera publiée en 2022 avec un rapport sur les incidences négatives intégrant les indicateurs de suivi retenus à la suite du diagnostic des portefeuilles et des données disponibles